



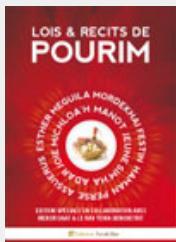
Traité Troumot

Michna 3 - Chapitre 9

וחיבת במעשרות ובמעשר עני, עני ישראל ועני כהנים נוטלים: עני ישראל מוכרין את שליהם לכוהנים בדמי תרומה, והדים שליהם. החובט משובח. והחדש, כיצד יעשה תולה קפיפות בצדוארי בהמה, ונונן לתוכן מאותו המין; ונמצא לא זומם את הבהמה, ולא מאכיל את התרומה.

Ces produits sont soumis aux dîmes, à la dîme des pauvres (ma'asser 'ani), qu'ils soient simples Israélites ou Cohanim, en prennent et les pauvres, simples Israélites, vendent leur part aux Cohanim au prix de la térouma ; l'argent leur appartient. Celui qui bat ces produits au fléau sera digne de louanges. Pour les foulir, comment faire ? Il suspend des paniers tressés au cou des bêtes, leur donne à manger de la même espèce que ces produits. Ainsi il ne musèle pas ses animaux et ne leur fait pas manger de la Térouma.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions